CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

EGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

FRC 3240

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 17 brumaire, l'an V de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif, au conseil des Cinq-cents.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif continue de satisfaire à ce que prescrit l'article IX de la loi du 22 prairial dernier, en

7 XI 96

vous adressant le *dixième* état général des soumissions et ventes faites en exécution des lois des 28 ventôse et 6 floreal précédens, et des consignations ou paiemens effectués sur le prix de ces ventes.

Cet état, formé d'après tous les états particuliers parvenus de chacun des départemens de la République au ministre des finances jusqu'au 14 du présent mois brumaire inclusivement, offre pour résultats :

1°. 223,122 soumissions ;

2°. Une somme de 620,265,151 francs 93 centimes en consignations ;

3°. 58,931 ventes consommées ;

4°. 429,202,660 francs 33 centimes, pour le montant du prix de ces ventes ;

5°. 748,507,132 francs 4 centimes, en sommes payées à compte ;

6°. 8,954 déchéances ;

7°. 29,012,899 francs 48 centimes, en sommes restituées aux soumissionnaires déchus.

Ces résultats, comparés avec ceux du *neuvième* état que le Directoire vous a adressé le premier du mois courant, présentent une différence en augmentation :

1°. De 5,647 soumissions ;

2°. De 3,614,162 francs en consignations ;

3°. De 5,340 ventes consommées ;

4°. De 27,390,576 francs 54 centimes, pour le montant du prix de ces ventes ;

5°. De 118,313,177 francs 53 centimes en sommes payées à compte ;

6°. De 2,356 déchéances ;

7°. Enfin, de 8,750,935 francs 89 centimes en sommes restituées aux soumissionnaires déchus.

Le Directoire n'a qu'une seule observation à ajouter à celles consignées dans l'état qui fait l'objet de ce message.

Cet état présente une différence en *augmentation*, de 5,647 soumissions.

On pourroit peut-être induire de cet accroissement dans le nombre des soumissions, qu'il en a été reçu en contravention aux dispositions de l'art. II de la loi du

THE NEWBERRY
LIBRARY

20 fructidor dernier, qui porte qu'à compter du jour de la publication de ladite loi il ne sera plus procédé que sur enchères à la vente des biens nationaux non-soumissionnés.

Mais vous remarquerez, citoyens représentans, en comparant les notes consignées dans l'état ci-joint, avec celles qui le sont dans le précédent, qui vous a été adressé par le Directoire le premier de ce mois, que l'augmentation dont il s'agit est le résultat des états particuliers dont l'envoi étoit arrivé, et qui sont parvenus au ministre des finances dans l'intervalle de la formation de ces deux états généraux.

Il est plusieurs autres états particuliers d'une date antérieure à la promulgation de la loi du 20 fructidor, qui ne sont point encore parvenus; mais le ministre des finances ne néglige rien pour les obtenir : leur arrivée successive procurera une nouvelle augmentation dans les états généraux que le Directoire vous adressera subséquemment ; il se référera, en vous en faisant l'envoi, à l'observation qu'il vient de vous présenter à cet égard.

Signé, P. BARRAS, *président.*

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *signé*, LAGARDE.

Pour copie conforme,

Les représentans du peuple secrétaires du conseil des Cinq-cents, T. BERLIER, FABRE, DUBOIS et MATHIEU.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, an V.